

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 12489

Numéro SIREN : 880 081 153

Nom ou dénomination : 101 HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2023 sous le numéro de dépôt 9231

9231.

101 HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 35.280.597 euros
Siège social : 7, Place René Clair - 92100 Boulogne-Billancourt
880 081 153 RCS NANTERRE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022



 Jonathan Tschabant

Certifié conforme
Le Président

**SASU 101 HOLDING
7 place René Clair
92100 Boulogne Billancourt**

SIREN : 880081153

**COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022**

■ Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	2
1. Etats de synthèse des comptes	3
Bilan	4
Compte de résultat	6
Soldes Intermédiaires de Gestion	7
Annexe	8
2. Détail des comptes	18
Bilan détaillé	19
Compte de résultat détaillé	21
3. Liasse fiscale	23

■ Attestation d'Expert Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par son Président et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 01/01/2023, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU 101 HOLDING relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	35 345 199
Chiffre d'affaires	270 000
Résultat net comptable (Bénéfice)	35 631

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Paris
Le 18/04/2023

David Witukiewicz
Expert Comptable

Etats de synthèse des comptes

Bilan

	Brut	Amortissements	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/22	31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	15 400	15 372	28	3 412
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	35 280 497		35 280 497	35 280 497
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	35 295 897	15 372	35 280 525	35 283 909
Stocks				
Créances				
Personnel				3 062
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 275		1 275	1 409
Divers				
Disponibilités	63 399		63 399	55 748
TOTAL ACTIF CIRCULANT	64 674		64 674	60 219
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	35 360 571	15 372	35 345 199	35 344 127

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	35 280 597	35 280 597
Réserve légale	3 169	1 508
Autres réserves	3 412	
Résultat de l'exercice	35 631	33 211
TOTAL CAPITAUX PROPRES	35 322 809	35 315 316
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200	7 440
Organismes sociaux	13 042	12 327
Etat, Impôts sur les bénéfices	292	6 010
Autres dettes fiscales et sociales	1 856	3 034
Dettes fiscales et sociales	15 191	21 371
TOTAL DETTES	22 391	28 811
 TOTAL PASSIF	35 345 199	35 344 127

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
Produits d'exploitation		
Production vendue (services)	270 000	270 000
Chiffre d'affaires net	270 000	270 000
Autres produits	17	
Total produits d'exploitation	270 017	270 000
Charges d'exploitation		
Autres achats & charges externes	15 482	15 171
Impôts, taxes et vers. assim.	2 424	1 856
Salaires et Traitements	150 000	150 000
Charges sociales	56 631	56 730
Amortissements et provisions	3 383	7 019
Autres charges	179	3
Total charges d'exploitation	228 098	230 779
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 919	39 221
RESULTAT FINANCIER		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	41 919	39 221
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Impôts sur les bénéfices	6 288	6 010
BENEFICE OU PERTE	35 631	33 211

▀ Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
MARGE COMMERCIALE		
Production vendue	270 000	270 000
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	270 000	270 000
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	270 000	270 000
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	270 000	270 000
MARGE BRUTE GLOBALE	270 000	270 000
Autres achats et charges externes	15 482	15 171
VALEUR AJOUTEE	254 518	254 829
Impôts, taxes et verst assimilés	2 424	1 856
Charges de personnel	206 631	206 730
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	45 464	46 244
Autres produits	17	
Dot. amortissements et provisions	3 383	7 019
Autres charges	179	3
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 919	39 221
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	41 919	39 221
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	6 288	6 010
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 631	33 211

Annexe

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 101 HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 35 345 199 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35 631 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

■ Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	15 400			15 400
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	35 280 497			35 280 497
Total	35 295 897			35 295 897
 Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	11 988	3 383		15 372
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total	11 988	3 383		15 372
 ACTIF NET				35 280 525

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement	28	33,33
Frais d'augmentation de capital		
Total	28	

Subdivision des frais de premier établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution, d'augmentation de capital et apport de titres		
Total	28	33,33

■ Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent uniquement une participation dans le Groupe Identicar. A chaque clôture, un test de dépréciation, basé sur la méthode des multiples de l'EBITDA, est réalisé. En cas de perte de valeur, une dépréciation est comptabilisée. A la clôture 2022, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
IDENTICAR HOLDING 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	32 006 578	44 845 410	36,39	7 604 521

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	35 280 497	35 280 497			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Compte tenu de l'arrêté des comptes rapide de 101 Holding cette année, les données présentées concernant IDENTICAR HOLDING sont celles de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 275 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 275	1 275	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 275	1 275	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 35 280 597,00 euros décomposé en 35 280 597 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/01/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	33 211
Résultat de l'exercice précédent	33 211
Prélèvements sur les réserves	33 211
Total des origines	33 211
 Affectations aux réserves	5 073
Distributions	28 138
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	33 211

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	35 280 597				35 280 597
Réserve légale	1 508	1 661			3 169
Réserves générales		3 412			3 412
Résultat de l'exercice	33 211	-33 211	35 631		35 631
Dividendes		28 138			
Total Capitaux Propres	35 315 316		35 631		35 322 809

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 22 391 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200	7 200		
Dettes fiscales et sociales	15 191	15 191		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	22 391	22 391		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 840
Total	6 840

■ Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

■ Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Une opération d'OBO est théoriquement prévue pour fin avril 2023. Cette dernière devrait générer une plus-value significative.

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	15 400	15 372	28	3 412
201200 - Frais de premier établissement	15 400		15 400	15 400
280100 - Amortis. frais d'établissement		15 372	-15 372	-11 988
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	35 280 497		35 280 497	35 280 497
261000 - Titres de participation	35 280 497		35 280 497	35 280 497
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	35 295 897	15 372	35 280 525	35 283 909
Stocks				
Créances				
Personnel				3 062
437500 - Prévoyance				3 062
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 275		1 275	1 409
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sce	60		60	141
445670 - Crédit de TVA à reporter	75		75	168
445860 - TVA sur factures non parvenues	1 140		1 140	1 100
Divers				
Disponibilités	63 399		63 399	55 748
512000 - HSBC	63 399		63 399	55 748
TOTAL ACTIF CIRCULANT	64 674		64 674	60 219
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	35 360 571	15 372	35 345 199	35 344 127

Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	35 280 597	35 280 597
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	35 280 597	35 280 597
Réserve légale	3 169	1 508
106100 - Réserve légale	3 169	1 508
Autres réserves	3 412	
106800 - Autres réserves	3 412	
Résultat de l'exercice	35 631	33 211
TOTAL CAPITAUX PROPRES	35 322 809	35 315 316
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200	7 440
401000 - Fournisseurs	360	840
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	6 840	6 600
Organismes sociaux	13 042	12 327
431000 - Sécurité sociale	4 588	4 462
437100 - Humanis retraite	7 795	7 795
437500 - Prévoyance	589	
437600 - Mutuelle	70	70
Etat, Impôts sur les bénéfices	292	6 010
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	292	6 010
Autres dettes fiscales et sociales	1 856	3 034
442100 - Prélèvements à la source (IR)	1 856	1 939
448632 - Taxe d'apprentissage CAP		573
448633 - Formation continue CAP		522
Dettes fiscales et sociales	15 191	21 371
TOTAL DETTES	22 391	28 811
TOTAL PASSIF	35 345 199	35 344 127

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	270 000	100,00	270 000	100,00		
706000 - Prestations de services	270 000	100,00	270 000	100,00		
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	17	0,01			17	NS
758000 - Produits divers gestion courante	17	0,01			17	NS
Total	270 017	100,01	270 000	100,00	17	0,01
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	15 482	5,73	15 171	5,62	311	2,05
613200 - Locations immobilières	3 300	1,22	3 300	1,22		
622600 - Honoraires	10 565	3,91	11 600	4,30	-1 035	-8,92
622700 - Frais d'actes et contentieux	1 008	0,37	271	0,10	737	271,99
627800 - Prestations de services bancaires	609	0,23			609	
Total	15 482	5,73	15 171	5,62	311	2,05
MARGE SUR M/SES & MAT	254 536	94,27	254 829	94,38	-294	-0,12
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	2 424	0,90	1 856	0,69	568	30,62
631200 - Taxe d'apprentissage	133	0,05			133	
633300 - Formation continue (organisme)	825	0,31	825	0,31		0,03
633500 - Taxe d'apprentissage (verst libér.)	885	0,33	1 031	0,38	-146	-14,16
635110 - Contribut° économique territorial	581	0,22			581	
Salaires et Traitements	150 000	55,56	150 000	55,56		
641100 - Salaires appointements	150 000	55,56	150 000	55,56		
Charges sociales	56 631	20,97	56 730	21,01	-99	-0,17
645100 - Cotisations à l'URSSAF	35 388	13,11	35 589	13,18	-201	-0,56
645200 - Cotisations aux mutuelles	504	0,19	497	0,18	7	1,42
645300 - Cotisations aux caisses de retrait	18 703	6,93	18 703	6,93		
645330 - Cotisations Prévoyance	2 036	0,75	1 941	0,72	95	4,87
Amortissements et provisions	3 383	1,25	7 019	2,60	-3 636	-51,80
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel.	3 383	1,25	7 019	2,60	-3 636	-51,80
Autres charges	179	0,07	3		175	NS
658000 - Charges diverses gestion courant	179	0,07	3		175	NS
Total	212 617	78,75	215 608	79,85	-2 992	-1,39
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 919	15,53	39 221	14,53	2 698	6,88
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Opérations en commun						

■ Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT COURANT	41 919	15,53	39 221	14,53	2 698	6,88
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	6 288	2,33	6 010	2,23	278	4,63
695000 - Impôts sur les bénéfices	6 288	2,33	6 010	2,23	278	4,63
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 631	13,20	33 211	12,30	2 420	7,29

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime Réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

Désignation de la société:			Adresse du siège social :	
SASU 101 HOLDING				
SIRET	8 8 0 0 8 1 1 5 3 0 0 0 2 0		Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:				
7 place René Clair 92100 Boulogne Billancourt			31 rue Saint-Placide 75006 Paris	

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

Activités exercées	Activités comptables	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	41 919	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0% <input type="checkbox"/>	PV exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	<input type="checkbox"/>
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF <input checked="" type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire : SASU 7 EXPERTISE 36 rue Robert Giraudineau 94300 VINCENNES			
- du comptable : SASU 7 EXPERTISE 36 rue Robert Giraudineau 94300 Vincennes			Tél : 01 78 09 59 80
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	28 137	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(e)			
		(f)			
		(g)			
		(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)		28 137	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		28 137	

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 101 HOLDING			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 7 place René Clair 92100 Boulogne Billancourt			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 8 0 0 8 1 1 5 3 0 0 0 2 0			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2022				
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	15 400	AC	15 371	28
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMobilisations corporelles	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours		AV		AW			
IMMobilisations financières (2)	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	35 280 497	CV		35 280 497	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)			BJ	35 295 897	BK	15 371	35 280 525
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	1 275	CA		1 275
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités		CF	63 399	CG		63 399	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	64 674	CK		64 674	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	35 360 571	1A	15 371	35 345 199	
	Renvois : (1) Dont droit au bail : CP				(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU 101 HOLDING		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 35 280 597)	DA 35 280 597
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 3 169
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 3 412
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 35 630
	Subventions d'investissement	DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 35 322 808
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
DETTE (4)	TOTAL (II)	DO
	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
DETTE (4)	TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 7 200
	Dettes fiscales et sociales	DY 15 190
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Compte régul.	Autres dettes	EA
	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)		EC 22 390
Ecarts de conversion passif* (V)		ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 22 390
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 101 HOLDING

Néant *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC
	Production vendue	FD		FE	FF
	biens *				
	services *	FG	270 000	FH	FI 270 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	270 000	FK	FL 270 000
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ 17
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	270 017
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 15 481
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 2 424
	Salaires et traitements*				FY 150 000
	Charges sociales (10)				FZ 56 630
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*		GA 3 383
			– dotations aux provisions*		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE 178
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	228 098
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
		Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
		Total des charges financières (VI)			
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GU
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV	
				GW	41 918

Désignation de l'entreprise SASU 101 HOLDING

Néant *

				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)
Impôts sur les bénéfices *					(X)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL 270 017
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM 234 386
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN 35 630
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *			HP
		– Crédit-bail immobilier			HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)			RD
	(9) Dont transferts de charges				A1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6		obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N
					Charges exceptionnelles
					Produits exceptionnels
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N
					Charges antérieures
					Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise SASU 101 HOLDING										Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
INcorp.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	15 400		D8	Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD			KE									
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KK			KL								
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN			KO						
	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2				KP		KQ			KR						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS				KT		KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW			KX						
		Matériel de transport*					KY				KZ		LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC			LD						
		Emballages récupérables et divers *					LE				LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI			LJ						
	Avances et acomptes						LN				LL		LM						
FINANCIÈRES	TOTAL III									LO			LP						
	Participations évaluées par mise en équivalence						8G				8M		8T						
	Autres participations							8U		8V	35 280 497		8W						
	Autres titres immobilisés						1P				1R		1S						
	Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U			1V						
FINANCIÈRES	TOTAL IV						LQ	35 280 497			LR		LS						
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG		ØH	35 295 897		ØJ						
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence								
INcorp.	par virement de poste à poste				1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	CØ		DØ	15 400		D7						
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO	LV			LW		1X						
	Terrains							IP		LY			LZ						
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA			MB		MC						
		Sur sol d'autrui			IR			MD		ME			MF						
	Constructions	Inst. gales, agencements et aménagements des constructions				IS			MG			MH		MI					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ		MK			ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU				MM				MN		MO					
		Matériel de transport			IV			MP		MQ			MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT		MU					
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV		MW			MX					
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ				NA		NB					
	Avances et acomptes				NC			ND		NE			NF						
	TOTAL III						IY	NG			NH		NI						
	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU			ØW						
	Autres participations						IØ	ØX			ØY		ØZ						
	Autres titres immobilisés							I1		2B			2D						
	Prêts et autres immobilisations financières							I2			2E		2G						
	TOTAL IV							I3		NJ			2H						
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4			ØK		ØM						

Désignation de l'entreprise SASU 101 HOLDING		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
	IMMobilisations AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY 11 988	EL 3 383	EM	EN 15 371				
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH				
TOTAL I		RK 11 988	RM 3 383	RN	RO 15 371				
Terrains		PI	PJ	PK	PL				
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ				
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG				
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO				
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT				
TOTAL II		QU	QV	QW	QX				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN 11 988	QP 3 383	QQ	QR 15 371				
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
	Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. des const.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL	NM					NO		
TOTAL III									
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 101 HOLDING

Néant *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
		TA	2	TB	3	TC
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TE		TF
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TH		TI
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TN		TO
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	D5		D6
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	IL		IM
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	TQ		TR
Provisions pour risques et charges	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TT		TU
	TOTAL I	3Z	TS	4C		4D
	Provisions pour litiges	4A	4B	4G		4H
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4L		4M
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4R		4S
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4V		4W
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4Z		5A
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	5D		5E
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5J		5K
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	EQ		ER
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	5T		5U
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5X		5Y
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	TV		TX
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW		TX
	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z		7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ		UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises	7C	UB	UC		UD
		– d'exploitation	UE	UF		
		– financières	UG	UH		
		– exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.						10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 101 HOLDING

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
			1	UL	2	UM	3	UN		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations		UP		UR		US			
	Prêts (1) (2)		UT		UV		UW			
	Autres immobilisations financières		VA							
	Clients douteux ou litigieux		UX							
	Autres créances clients		ZI							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée*)		UY							
	Personnel et comptes rattachés		UZ							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		VM							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VB	1 275		1 275				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VN							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP							
		Divers	VC							
Groupe et associés (2)		VR								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VS								
Charges constatées d'avance		VT	1 275	VU	1 275	VW				
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans			
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y	1						
Autres emprunts obligataires (1)			7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG							
	à plus d'1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	7 200	7 200					
Personnel et comptes rattachés			8C							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	13 042	13 042					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	292	292					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW							
	Obligations cautionnées		VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 856	1 856					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J							
Groupe et associés (2)			VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2							
Produits constatés d'avance			8L							
TOTaux			VY	22 390	VZ	22 390				
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SASU 101 HOLDING		Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clôs le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)		
	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
				TOTAL I WR 41 918		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A déduire des produits nets de participation)			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY	
	Majoration d'amortissement*				XD	
	Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)
Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct* exception simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD				
	Dédiction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	41 918	
		déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	41 918	
				XO		

Désignation de l'entreprise SASU 101 HOLDING

Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice (2)

K4ter

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)

K6

Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1^e bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SASU 101 HOLDING							Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserve légale	ZB 1 661	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	33 211			– Autres réserves	ZD 3 412	
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes		ZE 28 137	
	TOTAL I	0F	33 211		Autres répartitions		ZF	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	
							ZH 33 211	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ 3 300	
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS 11 572	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST 609	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								
IMPOSÉS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						VW 581	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z 1 843	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée						YX 2 424	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YY 54 000	
DIVERS	– Montant brut des salaires *						YZ 3 003	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØB 150 000	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	
	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP		– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 101 HOLDING

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 101 HOLDING

Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 101 HOLDING

Néant

*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
	N-1		
	N-2		
	N-3		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥=②+③-④-⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
	N-1				
	N-2				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SASU 101 HOLDING					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1			
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2			
TOTAL (lignes 1 et 2)		3			
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4			
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5			
	TOTAL (lignes 4 et 5)		6		
	Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7		
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU 101 HOLDING		Néant <input type="checkbox"/> *																				
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois 12																				
DECLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectifs moyens du personnel	YP	1																				
Dont apprentis	YF																					
Dont handicapés	YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																						
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	270 000																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT																					
	TOTAL 1	OX 270 000																				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	17																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues	OF																					
Variation positive des stocks	OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
	TOTAL 2	OM 17																				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Achats	ON																					
Variation négative des stocks	OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	12 181																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	178																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY																					
	TOTAL 3	OJ 12 360																				
IV Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 OG 257 656																					
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	257 656																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		270 000																			
Effectifs au sens de la CVAE	EY		1																			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX																					
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation	HR																					

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

8 8 0 0 8 1 1 5 3 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 101 HOLDING

ADRESSE (voie)

7 place René Clair

CODE POSTAL

92100

VILLE

Boulogne Billancourt

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 280 597

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1
(1)Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

8 8 0 0 8 1 1 5 3 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 101 HOLDING

ADRESSE (voie)

7 place René Clair

CODE POSTAL

92100

VILLE

Boulogne Billancourt

P5

1

Forme juridique

Dénomination IDENTICAR HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

841288012

% de détention

36,39

Adresse :

N°

7

Voie

place René Clair

Code Postal

92100

Commune

BOULOGNE BILLANCOURT

Pays FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse :

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse :

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse :

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse :

Code Postal

Commune

Pays



101 HOLDING

S.A.S.U au capital de 35 280 597 €

7 place René Clair

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS : NANTERRE B 880 081 153

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Ile-de-France - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris SA au capital de 390 670 €- RCS Paris B 302 316 674- TVA intracommunautaire FR 34 302 316 674

Dauge Fidéliance est un membre indépendant de Crowe Global. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante. Dauge Fidéliance n'est pas responsable pour toute action ou omission de Crowe Global ou d'un autre membre du réseau.
© 2018 Dauge Fidéliance

101 HOLDING

S.A.S.U au capital de 35 280 597 €

7 place René Clair
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS : NANTERRE B 880 081 153

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022**

A l'associé unique de la société 101 HOLDING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 101 HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations financières

La direction de votre société est amenée à effectuer des tests de pertes de valeurs sur les actifs financiers et à formuler des hypothèses qui peuvent, le cas échéant, affecter les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent.

La détermination de la valeur d'inventaire des titres de participations procède de ces évaluations.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la direction, décrite dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe ; et sur la base des éléments transmis nous nous sommes assurés de la pertinence de cette méthode.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DAUGE FIDELIANCE
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

Signé électroniquement le 18/04/2023 par
Julien Le Guen



Julien LE GUEN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	15 400	15 372	28	3 412
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	35 280 497		35 280 497	35 280 497
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	35 295 897	15 372	35 280 525	35 283 909
Stocks				
Créances				
Personnel				3 062
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 275		1 275	1 409
Divers				
Disponibilités	63 399		63 399	55 748
TOTAL ACTIF CIRCULANT	64 674		64 674	60 219
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	35 360 571	15 372	35 345 199	35 344 127

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	35 280 597	35 280 597
Réserve légale	3 169	1 508
Autres réserves	3 412	
Résultat de l'exercice	35 631	33 211
TOTAL CAPITAUX PROPRES	35 322 809	35 315 316
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200	7 440
Organismes sociaux	13 042	12 327
Etat, Impôts sur les bénéfices	292	6 010
Autres dettes fiscales et sociales	1 856	3 034
Dettes fiscales et sociales	15 191	21 371
TOTAL DETTES	22 391	28 811
TOTAL PASSIF	35 345 199	35 344 127

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
Produits d'exploitation		
Production vendue (services)	270 000	270 000
Chiffre d'affaires net	270 000	270 000
Autres produits	17	
Total produits d'exploitation	270 017	270 000
Charges d'exploitation		
Autres achats & charges externes	15 482	15 171
Impôts, taxes et vers. assim.	2 424	1 856
Salaires et Traitements	150 000	150 000
Charges sociales	56 631	56 730
Amortissements et provisions	3 383	7 019
Autres charges	179	3
Total charges d'exploitation	228 098	230 779
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 919	39 221
RESULTAT FINANCIER		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	41 919	39 221
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Impôts sur les bénéfices	6 288	6 010
BENEFICE OU PERTE	35 631	33 211

Annexe

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 101 HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 35 345 199 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35 631 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

■ Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	15 400			15 400
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	35 280 497			35 280 497
Total	35 295 897			35 295 897
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	11 988	3 383		15 372
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total	11 988	3 383		15 372
ACTIF NET				35 280 525

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement	28	33,33
Frais d'augmentation de capital		
Total	28	

Subdivision des frais de premier établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution, d'augmentation de capital et apport de titres	28	33,33
Total	28	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent uniquement une participation dans le Groupe Identicar.

A chaque clôture, un test de dépréciation, basé sur la méthode des multiples de l'EBITDA, est réalisé.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est comptabilisée.

A la clôture 2022, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
IDENTICAR HOLDING 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	32 006 578	44 845 410	36,39	7 604 521

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	35 280 497	35 280 497			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Compte tenu de l'arrêté des comptes rapide de 101 Holding cette année, les données présentées concernant IDENTICAR HOLDING sont celles de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 275 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 275	1 275	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 275	1 275	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 35 280 597,00 euros décomposé en 35 280 597 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/01/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	33 211
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	33 211
Affectations aux réserves	
Distributions	5 073
Autres répartitions	28 138
Report à Nouveau	
Total des affectations	33 211

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	35 280 597				35 280 597
Réserve légale	1 508	1 661			3 169
Réserves générales		3 412			3 412
Résultat de l'exercice	33 211	-33 211	35 631		35 631
Dividendes		28 138			
Total Capitaux Propres	35 315 316		35 631		35 322 809

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 22 391 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200	7 200		
Dettes fiscales et sociales	15 191	15 191		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	22 391	22 391		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 840
Total	6 840

■ Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

■ Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Une opération d'OBO est théoriquement prévue pour fin avril 2023. Cette dernière devrait générer une plus-value significative.



101 HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 35.280.597 euros
Siège social : 7, Place René Clair - 92100 Boulogne-Billancourt
880 081 153 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-quatre avril
A 10h,
Au siège social,

Monsieur Jonathan TUCHBANT, en sa qualité d'associé unique (ci-après l'**« Associé Unique »**), de la société **101 HOLDING**, société par actions simplifiée au capital social de 35.280.597 euros, dont le siège social est situé 7, Place René Clair - 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 880 081 153 (ci-après la **« Société »**), a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'Associé Unique déclare que les documents suivants, établis par le Président, lui ont été adressés dans le délai légal :

- Le rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Puis l'Associé Unique examine les différents points suivants de l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Examen des conventions règlementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

DECISION N°1. *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport général du Commissaire aux comptes et du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 35.631 euros.

L'Associé Unique **approuve** en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et/ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associé Unique **donne** quitus entier et sans réserve au Président, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DECISION N°2. *Affectation du résultat*

L'Associé Unique **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 35.631 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice 35.631 euros

Affectation

- Au compte « *Réserve légale* » 1.782 euros
- Nouveau solde du compte « Réserve légale »* 4.951 euros
- Au compte « Autres réserves » 33.849 euro
- Distribution de dividendes 0 euro

Soit un dividende par action de 0 euro, dont la mise en paiement sera réalisée ce jour.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des du premier exercice, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2020	28.653	0	0
31/12/2021	28.138	0	0

DECISION N°3. *Conventions réglementées*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en **prend acte** purement et simplement.

DECISION N°4. *Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités*

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique
Jonathan TUCHBANT

 *Jonathan Tuchbant*